

Réunion de Conseil Municipal du 11 mars 2025

La Poterie Mathieu

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Dépenses de fonctionnement : 161 080,57 €

Recettes de fonctionnement : 207 083,17 €

Excédent reporté : 208 284,95 €

Excédent de fonctionnement : 254 287,55 €

Dépenses d'investissement : 36 828,16 €

Recettes d'investissement : 87 766,26 €

Déficit reporté : 57 536,29 €

Déficit d'investissement : 6 598,19 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Restes à réaliser en dépenses : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement : 6 598,19 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté :

247 689,36 €

BUDGET PRIMITIF 2024

Les subventions aux associations suivantes ont été votées à l'unanimité :

Asso des Festivités de La Poterie Mathieu (AFLPM)	1 500,00 €
Agir avec Becquerel	50,00 €
Amicale des sapeurs pompiers Lieurey	100,00 €
Pompiers humanitaires du GSCF	50,00 €
Ami des monuments et site de l'Eure	50,00 €
Association Charline	50,00 €
Association Française des Sclérosés en plaques	50,00 €
Banque alimentaire de l'Eure	75,00 €
Les Restau du cœur	75,00 €
Préhandys 276	50,00 €
Refuge SARS Appeville Annebault	200,00 €
Secours catholique Lieurey	75,00 €
Vie et espoir Rouen	50,00 €

Le compte financier unique 2024, l'affectation du résultat et le budget primitif 2025 sont adoptés à l'unanimité.

ARRET CAR SCOLAIRE

L'installation d'un arrêt pour les cars scolaires a été votée à l'unanimité, à la sortie de la rue de la Belle-Épine à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

En effet, 5 jeunes de la commune habitant ce quartier doivent se rendre au collège Europe de Corneilles. Compte tenu de la dangerosité de la circulation sur la RD 810, il serait risqué de faire cheminer les enfants jusqu'à l'arrêt actuel, inutilisé, situé à 400 mètres du débouché de la rue de la Belle-Épine.

Ce nouvel arrêt serait matérialisé par une plateforme goudronnée entre la RD 810 et la haie du riverain, et éclairé grâce à un mât autonome implanté de l'autre côté de la RD 810 par le SIEGE27. Cet arrêt du car scolaire a été inscrit au budget 2025 pour un montant prévisionnel de 15000 €.

Des devis ont été demandés pour cet aménagement auprès d'une société de travaux publics et du SIEGE27. Les devis s'élèvent respectivement à un montant de 8 430 € HT pour la partie plateforme goudronnée et à 5 000 € pour le mât autonome.

Le budget prévoit également du terrassement pour l'implantation du mât autonome, cette partie du chantier n'étant pas du ressort du SIEGE27.

ENQUETE PUBLIQUE EPANDAGE DES BOUES

Une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale relative à la mise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la société DS Smith Paper Rouen, s'est ouverte du lundi 27 janvier 2025 au jeudi 27 février 2025.

Les communes concernées, dont la commune de La Poterie-Mathieu, sont listées dans l'annexe de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique du 18 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de refuser que la commune de La Poterie-Mathieu soit dans le périmètre du plan d'épandage des boues générées par la papeterie de la société DS Smith Paper Rouen située à Saint-Etienne-Du-Rouvray.

MODIFICATION TARIFS CIMETIERE

Il n'existe pas de tarif pour l'achat d'une concession avec une cavurne dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, d'appliquer le tarif suivant : 460 € la cavurne pour 50 ans.

Au terme des 50 ans, seul le montant de la concession devra être renouvelé, soit 150 €.

Il convient de ne pas refacturer la cavurne.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les statuts de la communauté de communes au regard de la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, qui a introduit, par ajout de l'article L. 214- 1-3 au code de l'action social et des familles (CASF), la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, qui devient une compétence communale. Cet article prend effet au 1^{er} janvier 2025.

SERVICE MISSION TEMPORAIRE DU CDG

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à faire appel, en fonction des nécessités de services, au service missions temporaires du Centre de Gestion de l'Eure.

PRET DE LA SALLE COMMUNALE A L'AFLPM

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'association des Festivités de La Poterie-Mathieu (AFLPM) d'utiliser la salle des fêtes à titre gracieux lors de chaque animation qu'elle organise.

QUESTIONS DIVERSES

Le radar pédagogique endommagé de la RD137 a été remplacé et pris en charge intégralement par l'assurance.

Fin de la réunion à 22h.